



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11) EP 0 960 831 A1

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
01.12.1999 Bulletin 1999/48

(51) Int. Cl.<sup>6</sup>: B65D 85/10

(21) Numéro de dépôt: 98810491.5

(22) Date de dépôt: 26.05.1998

(84) Etats contractants désignés:  
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU  
MC NL PT SE  
Etats d'extension désignés:  
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeurs:  
• Tallier, Bernard  
2016 Cortaillod (CH)  
• Fiems, Jean-Pierre  
2000 Neuchatel (CH)

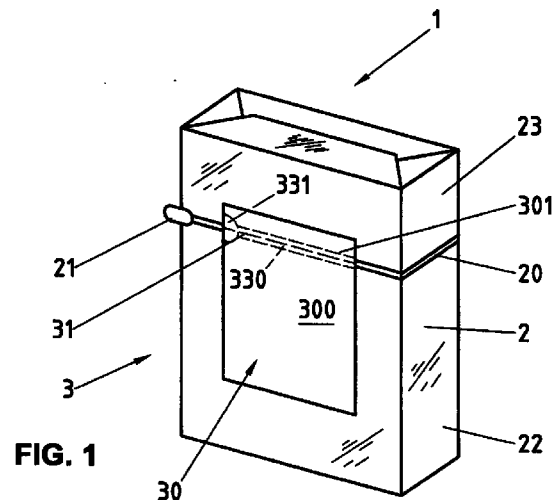
(71) Demandeur:  
FABRIQUES DE TABAC REUNIES S.A.  
2003 Neuchâtel-Serrières (CH)

(74) Mandataire:  
BOVARD AG - Patentanwälte  
Optingenstrasse 16  
3000 Bern 25 (CH)

(54) **Emballage muni d'un coupon et procédé d'obtention dudit emballage**

(57) L'emballage (2) comprend notamment une ligne d'ouverture (20), constituée par exemple d'une bande d'arrachage, par laquelle l'utilisateur ouvre ledit emballage afin d'accéder à son contenu. Un coupon (3), portant des indications publicitaires ou autres est fixé sur une face du paquet emballé. Le coupon comprend aussi une ligne d'ouverture (31) permettant d'accéder aux informations contenues dans les pages internes du coupon.

En juxtaposant la ligne d'ouverture de l'emballage (20) et celle (31) du coupon, l'utilisateur ouvre simultanément le coupon et l'emballage.



EP 0 960 831 A1

## Description

[0001] La présente invention concerne un emballage muni d'un coupon publicitaire ou autre sur au moins une de ses faces extérieures ainsi qu'un procédé permettant de fabriquer un tel emballage.

[0002] On trouve des emballages, notamment mais non exclusivement des paquets de cigarettes, munis sur une face d'un coupon pouvant être ouvert afin d'être lu, ledit coupon portant des indications publicitaires, un mode d'emploi, des indications pour un concours ou toutes autres indications appropriées.

[0003] Le brevet US-A-5.035.935 décrit un paquet de cigarettes muni d'un tel coupon disposé sous le film transparent recouvrant le paquet de cigarettes. Une telle disposition nécessite de retirer complètement le film transparent avant de pouvoir accéder au coupon. D'autre part, vu la nécessité du film transparent, cette disposition ne peut être adaptée à un emballage constitué en une seule couche, soit sans le film transparent extérieur, Un autre inconvénient des moyens proposés est qu'il n'est pas possible d'ouvrir simultanément le paquet de cigarettes et le coupon.

[0004] La demande EP-A-0.803.450 décrit aussi un paquet de cigarettes munie d'un coupon fiscal sous le film transparent extérieur, Vu que le coupon est fixé à la surface de la bande de film qui se trouvera contre le paquet de cigarettes, il est nécessaire de prévoir une étape supplémentaire lors de la production du film pour disposer le ruban d'arrachage permettant simultanément une ouverture du film transparent et le déchirage du coupon fiscal. A remarquer que dans ce cas le coupon fiscal n'est pas destiné à être lu après l'ouverture du paquet.

[0005] Un premier but de l'invention est donc de proposer un emballage d'un ou d'une pluralité de paquets ou d'objets, muni sur au moins une de ses faces extérieures d'un coupon fermé, les moyens d'ouverture de l'emballage et du coupon étant coordonnés de telle manière que l'ouverture de l'emballage provoque l'ouverture simultanée du coupon.

[0006] Un deuxième but de l'invention est de permettre qu'une telle disposition soit adaptée à toutes sortes d'emballages, notamment mais non exclusivement à des emballages de paquets de cigarettes, de type rigide ou mou comprenant un film d'emballage extérieur ou de type mou constitué en une seule épaisseur, soit sans le film extérieur.

[0007] Un troisième but de l'invention est de permettre qu'une telle disposition soit adaptée à toutes sortes de coupons, par exemple des coupons recouvrant partiellement ou totalement une ou deux faces de l'emballage, des coupons de formes et dimensions diverses, des coupons pouvant contenir un encart intérieur dépliant de n'importe quelle manière, des coupons pouvant contenir un encart détachable, etc.

[0008] Ces différents buts sont obtenus par un emballage possédant les caractéristiques de la revendication

1. Diverses formes d'exécution ou variantes sont décrites dans les revendications 2 à 12.

[0009] Un autre but de l'invention est de proposer au moins un procédé de réalisation d'un tel emballage.

[0010] Deux procédés différents sont décrits dans les revendications 13 et 14, des variantes étant décrites dans les revendications 15 à 17.

[0011] Plusieurs formes d'exécution particulières d'un emballage selon l'invention ou d'un procédé de fabrication sont décrites ci-dessous, la description étant à considérer en regard du dessin annexé comportant les figures où:

La figure 1 représente une première forme d'exécution d'un emballage muni d'un coupon selon l'invention, à l'état fermé,

la figure 2 représente le même emballage que celui de la figure 1 lorsqu'une portion du film transparent a été retirée et que le coupon est ouvert,

la figure 3 représente une autre forme d'exécution d'un emballage muni d'un coupon,

la figure 4 représente encore une autre forme d'exécution d'un emballage muni d'un coupon,

la figure 5 représente encore une autre forme d'exécution d'un emballage muni d'un coupon,

les figures 6A et 6B sont des coupes transversales d'une première forme d'exécution d'un coupon, respectivement à l'état fermé et à l'état ouvert,

les figures 7A et 7B sont des coupes transversales d'une autre forme d'exécution d'un coupon, respectivement à l'état fermé et à l'état ouvert,

la figure 8 décrit schématiquement un premier procédé permettant d'obtenir un emballage muni d'un coupon, et

la figure 9 décrit schématiquement un autre procédé permettant d'obtenir un emballage muni d'un coupon.

[0012] Bien que les figures et la description qui suit concernent un paquet de cigarettes, les notions de paquet et d'emballage doivent être étendues à tout type d'emballage de n'importe quel produit sur lequel un coupon peut être disposé selon l'une ou l'autre des manières décrites. La forme de l'emballage peut aussi ne pas être parallépipédique comme représenté, mais peut être de forme différente, par exemple cylindrique circulaire.

[0013] Sur la figure 1 on a un paquet de cigarettes 1, par exemple de type rigide, recouvert d'un film 2 en un matériau de préférence transparent comme du cello-

phane, du polypropylène ou tout autre matériau habituellement utilisé à cet effet. Le paquet 1 est ici muni d'un coupon 3 disposé sur une de ses faces, à l'extérieur du film 2. La face extérieure 30 du coupon 3 est visible et peut porter un logo, une indication publicitaire ou toute autre indication. Lors de la vente du paquet 1, le coupon 3 doit être fermé, son ouverture pour lire les informations qu'il contient ou accéder à son contenu ne devant être possible que lors de ou après l'ouverture du paquet 1. La manière dont le coupon 3 est fermé est décrite en détail plus bas en regard des explications concernant la figure 6A.

**[0014]** Pour ouvrir le paquet 1, le film 2 est muni ici de manière conventionnelle d'une bande d'arrachage 20, intégrée au film 2 et faisant le tour des faces latérales du paquet 1, une extrémité de la bande d'arrachage 20 étant munie d'une languette d'arrachage 21, représentée ici dépliée pour être saisie. Le coupon 3 est muni d'une ligne 31 dont la résistance mécanique est affaiblie, par exemple par des perforations successives, cette ligne de résistance affaiblie 31 étant disposée essentiellement parallèlement et en regard d'une portion de la bande d'arrachage 20. La ligne de résistance affaiblie sépare le coupon 3 en deux portions, une première portion 300, la plus importante, qui est fixée à la portion 22 du film 2 qui restera sur le paquet 1 après son ouverture, et une deuxième portion 301 qui est fixée à la portion 23 du film 2 qui sera retirée lors de l'ouverture du paquet 1 puis éliminée. Ainsi, vu la concordance de la ligne 31 sur la bande d'arrachage 20, lors de l'ouverture du paquet 1 en tirant sur la bande d'arrachage 20 pour retirer la portion supérieure 23 du film 2 on ouvre simultanément le coupon 3 permettant à l'utilisateur d'accéder aux informations qu'il contient.

**[0015]** La figure 2 montre le même paquet lorsque la bande d'arrachage 20 et la portion supérieure 23 du film 2 ont été retirés, laissant la portion inférieure 22 du film 2 sur le paquet 1, sur laquelle le coupon 3 est fixé. La portion supérieure 10 du paquet 1 peut maintenant être ouverte de manière conventionnelle pour accéder aux cigarettes ou autres objets qu'il contient. Simultanément, les faces ou pages intérieures 302 et 303 du coupon 3 auxquelles on ne pouvait accéder précédemment lorsque l'emballage était fermé, sont maintenant accessibles en dépliant le coupon 3 autour d'un pli 32.

**[0016]** La figure 3 montre une autre forme d'exécution d'un paquet de cigarettes 1 dont l'emballage 4 est obtenu en une seule feuille d'une seule couche, comme décrit par exemple dans le brevet EP-B-0.633.201, Un tel emballage concernant un paquet de cigarettes de type mou ne comprend pas le film 2 de l'emballage précédent. Un tel emballage peut être muni d'une bande d'arrachage 40 et d'une languette d'arrachage 41. Le coupon 3 est représenté ici de forme essentiellement circulaire, mais pourrait aussi être d'une forme différente, comprenant un pli 32 pour l'ouverture comme précédemment ainsi qu'une ligne de résistance affaiblie 31.

**[0017]** Dans les formes d'exécution ci-dessus, on remarque que la face supérieure du paquet 1 comprend les fermetures pliées du film 2 pour la forme d'exécution de la figure 1, ou de l'ébauche d'emballage 4 pour la forme d'exécution de la figure 3. Une telle disposition d'une face empêche d'y disposer la bande d'arrachage vu la superposition des couches pliées. Néanmoins, si on désire disposer un coupon 3 sur une face du paquet 1 comportant des plis du film ou de la feuille d'emballage comme par exemple la face supérieure ou la face inférieure, il est possible d'aménager le paquet 1 comme représenté à la figure 4, soit en prévoyant que la bande d'arrachage 20 soit disposée à proximité du pourtour de la face supérieure et en fixant la portion principale 300 du coupon 3 essentiellement sur la face supérieure, alors que la portion 301 est rabattue sur une face latérale de manière à ce que la ligne de résistance affaiblie 31 soit superposée à une portion du ruban d'arrachage 20.

**[0018]** La figure 5 montre encore une autre forme d'exécution d'un coupon 3 qui ici s'ouvre en deux volets. Le coupon 3 représenté ici couvre essentiellement toute une face du paquet 1. La bande d'arrachage 20 n'est plus disposée proche d'une bordure du coupon 3 mais en une position plus centrale, de manière à ce que le coupon s'ouvre selon deux volets opposés. Dans l'exemple représenté sur la figure, la bande d'arrachage 20 a été retirée, ce qui a déchiré la ligne de résistance préaffaiblie 31 du coupon 3 et permis d'ouvrir les deux volets. Il n'est pas nécessaire que les deux portions 300 et 301 du coupon 3 soient de dimensions égales, l'une ou l'autre des deux dites portions pouvant être plus grande que l'autre. De même il n'est pas obligatoire que le coupon 3 soit disposé de manière à ce que la ligne d'ouverture 31 soit parallèle à la ligne de pliage 32; en disposant ces deux lignes avec un certain angle entre elles, on peut obtenir que les deux volets aient des formes différentes. La portion 301 attachée à la portion 23 de l'emballage qui sera éliminée peut par exemple y adhérer de manière à pouvoir facilement en être partiellement ou totalement détachée, ou alors contenir un encart autocollant 35 détachable. Selon une variante de cette forme d'exécution, la portion 300 du coupon est disposée sur une face frontale ou latérale du paquet alors que la portion 301 est disposée sur une face supérieure du paquet, comme représenté à la figure 4. Une telle variante est particulièrement bien adaptée à un paquet de type mou en une seule couche comme décrit plus haut.

**[0019]** Les figures 6A et 6B ainsi que 7A et 7B montrent, en coupe, deux formes d'exécution possibles d'un coupon 3.

**[0020]** A la figure 6A, le coupon 3 est formé d'un feuillet, replié autour d'une ligne de pliage formant un pli 32, la portion 320 du coupon 3 opposée au pli 32 étant fermée, par exemple par un moyen de fermeture, par exemple un point ou une ligne de colle 321 ou par gaufrage, de manière à garder le coupon fermé avant

ouverture de l'emballage, il est aussi possible qu'au lieu d'un feuillet replié on ait deux feuillets assemblés le long de la ligne 32 ainsi que sur la portion opposée 320. La ligne 31 de résistance préaffaiblie, par exemple une ligne prédécoupée aménagée sur les deux portions superposées du feuillet, est ici disposée à proximité de cette ligne de fermeture 321, la ligne de résistance affaiblie 31 séparant le coupon 3 en une portion principale 300 et une autre portion 301. La face de cet assemblage, opposée à la face 30 qui est visible à l'extérieur du paquet 1 est encollée, au moins partiellement sur une portion correspondante du film 2 de telle manière que la ligne de résistance préaffaiblie 31 soit parallèle et approximativement superposée à une portion de la bande d'arrachage 20, que la portion principale 300 du coupon 3 soit superposée à la portion 22 du film 2 qui subsistera ultérieurement sur le paquet 1 et que l'autre portion 301 du coupon 3 portant la ligne de fermeture 321 soit superposée à la portion 23 du film 2 qui sera éloignée après ouverture du paquet 1. De préférence la face du coupon 3 à coller sur le film 2 est autocollante, mais il est aussi possible de prévoir quelques points ou lignes de collage 33. Pour une bonne ouverture du coupon 3 il est nécessaire qu'au moins la portion 331 (cf figure 1) de coupon 3 portant l'extrémité de la ligne de résistance préaffaiblie 31 sur laquelle l'ouverture du coupon 3 est amorcée, soit bien collée par la ligne de collage 330 sur la portion correspondante du film 2 portant la bandelette d'arrachage 20. De cette manière, lorsque l'utilisateur retire la bandelette d'arrachage 20, la portion correspondante du coupon 3 y reste attachée et son ouverture en est facilitée.

**[0021]** La figure 6B montre le même coupon 3 après son ouverture, respectivement l'ouverture du film 2. Pour ceci, l'utilisateur a tiré sur la bande d'arrachage 20, séparant le film 2 en ses deux portions 22 et 23. La portion principale 300 du coupon 3 demeure fixée sur la portion 22 du film 2 qui reste sur le paquet 1, alors que la portion 301 du coupon 3 est éliminée avec la portion 23 du film 2. Vu l'ouverture de la ligne de résistance préaffaiblie, il devient maintenant possible d'ouvrir le coupon 3 en le dépliant autour du pli 32 et de lire les informations contenues sur les pages internes 302 et 303 du coupon 3.

**[0022]** Comme indiqué plus haut en regard de la figure 5, il n'est pas nécessaire que la ligne de résistance préaffaiblie 31 soit disposée à proximité de la portion 320 du coupon, mais elle peut être disposée en n'importe quel endroit entre cette portion et le pli 32.

**[0023]** La figure 7A montre un coupon 3 selon une autre forme d'exécution. Le coupon 3 est constitué essentiellement et est fixé exactement de la même manière que celui décrit juste précédemment, à l'exception qu'un deuxième feuillet 34 plié par exemple en accordéon et fixé par un collage 340 sur une portion de la face 303 du premier feuillet proche du pli 32. La longueur de chaque page repliée du feuillet 34 est telle que ces pages n'interceptent pas la ligne de résistance

préaffaiblie 31 du premier feuillet. Comme précédemment, après ouverture du paquet et du coupon 3, il est possible d'accéder aux pages 341 à 346 du feuillet 34 en sus des pages 302 et 303 du premier feuillet.

**[0024]** En variante, il est possible de disposer un encart autocollant 35 sur l'une quelconque des pages 341 à 346 ou 302 et 303, cet encart autocollant pouvant représenter des points à collectionner, un bon de participation à un concours ou une loterie ou tout autre objet du même genre, ledit encart 35 pouvant être décollé lorsque le coupon 3 est ouvert, Un tel encart peut évidemment être prévu sur un coupon selon la première forme d'exécution décrite.

**[0025]** Les formes d'exécution décrites d'un coupon 3 disposé sur un film 2 sont évidemment aussi valables pour le même coupon 3 disposé sur une feuille d'emballage 4 comme sur la forme d'exécution de l'emballage de la figure 3.

**[0026]** Les figures 6A et B ainsi que 7A et B montrent deux formes d'exécution possibles d'un coupon 3 parmi de nombreuses possibilités, en particulier le coupon 3 peut être constitué de plus de deux feuillets, éventuellement pliés ou encollés de manière différentes de ce qui a été représenté, chaque feuillet peut comprendre un nombre de pages différent de ce qui a été décrit, la constitution du coupon 3 pouvant être différente, par exemple sous forme d'un petit livret plutôt que de pages dépliantes en accordéon. Les dimensions de longueur et de largeur du coupon 3 sont essentiellement déterminées par celles de la face du paquet 1 sur laquelle le coupon 3 sera collé, On voit sur les figures 1 et 3 que le coupon recouvre une portion d'une face frontale, alors que le coupon de la figure 5 recouvre complètement une face et que celui de la figure 4 recouvre partiellement deux faces adjacentes. La figure 3 montre que le coupon 3 peut être de forme différente que carrée ou rectangulaire. La ligne de résistance affaiblie 31 peut être de n'importe quel type idoine, par exemple une bandelette d'arrachage, une ligne perforée ou une ligne d'épaisseur diminuée localement. De manière préférentielle, le coupon 3 fermé comme indiqué précédemment et muni de sa ligne de résistance préaffaiblie 31, muni ou non d'une couche d'adhésion autocollante, est obtenu tel quel du fabricant de coupons pour être appliqué sur l'emballage comme décrit plus bas.

**[0027]** En ce qui concerne l'emballage, il a été précisé qu'il peut s'agir d'un emballage de type dur ou de type mou, recouvert ou non d'un film de protection extérieur, non exclusivement destiné à emballer des cigarettes ou autres produits de l'industrie du tabac. En fait, de la description qui précède on comprend qu'un coupon 3, selon l'une quelconque des formes d'exécution décrites ou possibles, peut être disposé sur la couche la plus extérieure de n'importe quel type d'emballage comportant un moyen d'ouverture semblable à une bande d'arrachage. Il peut s'agir comme décrit de l'emballage de produits quelconques de l'industrie du tabac, de l'industrie alimentaire ou autre, l'emballage dont il est

question ici pouvant être un emballage extérieur emballant une pluralité de paquets ou d'objets de forme quelconque, comme par exemple un emballage d'une cartouche de cigarettes. Les moyens d'ouverture possibles de l'emballage aptes à fonctionner comme décrit peuvent être légèrement différents de ce qui a été décrit, par exemple la bande d'arrachage 20 ou 40 peut être remplacée par un fil d'arrachage disposé à l'intérieur de l'emballage et suivant le même chemin que décrit pour la bandelette d'arrachage. Il peut aussi s'agir d'une ligne de résistance préaffaiblie, obtenue par exemple par des perforations successives ou plus généralement par une diminution de la résistance mécanique à la traction selon une ligne déterminée sur l'emballage, par exemple une diminution locale d'épaisseur de la feuille d'emballage obtenue par n'importe quel moyen connu.

**[0028]** Plusieurs procédés permettant d'obtenir un tel emballage muni d'un coupon 3 peuvent être envisagés.

**[0029]** La figure 8 montre très schématiquement un premier exemple d'un procédé d'obtention d'un emballage muni d'un coupon selon l'une quelconque des formes d'exécutions ou variantes décrites. Ce procédé est basé sur le fait que le coupon 3 est à placer sur l'extérieur de l'emballage et qu'il peut donc être placé sur le paquet 1 dont l'emballage est terminé.

**[0030]** Sur une portion de machine 5 sur laquelle les paquets 1 circulent par exemple sur une courroie sans fin 50 dans la direction indiquée par la flèche, on trouve un distributeur 51, de technique connue, muni d'un réservoir 52 rempli de coupons 3. Un détecteur 53, par exemple une cellule photoélectrique, permet de détecter la présence et la position d'un paquet 1 dans le rayon d'action du distributeur 51 et, par l'intermédiaire de l'unité de commande 54, commande l'actionnement du distributeur 51 pour qu'il dépose un coupon 3 sur le paquet 1 détecté, selon une position calculée de manière à faire correspondre la ligne de résistance préaffaiblie du coupon 3 avec celle de l'emballage du paquet 1. Si le dos du coupon 3 est autocollant il adhère directement sur l'emballage. Dans le cas contraire, un dispositif complémentaire 55 d'application de points de colle, de lignes de colle ou d'une surface encollée est aussi commandé par l'unité de commande 54 afin de préparer le collage sur un paquet 1 avant l'application du coupon 3.

**[0031]** L'avantage de ce procédé est que l'équipement nécessaire est très simple de conception, peu encombrant et qu'il peut être installé sur n'importe quelle portion d'une machine 5 où les paquets 1 circulent comme décrit. Il peut même être installé sur une simple installation de transfert de paquets 1.

**[0032]** La figure 9 montre aussi très schématiquement un autre exemple d'un procédé d'obtention d'un emballage muni d'un coupon selon l'une quelconque des formes d'exécutions ou variantes décrites. Dans ce cas, le coupon 3 est disposé sur la portion d'emballage avant que celui-ci ne soit appliqué sur l'objet ou le paquet à

emballer.

**[0033]** La portion de machine 6 représentée ici est par exemple la portion d'une machine de préparation d'un emballage à partir d'une bande 200 du matériau destiné à former l'emballage, ladite bande étant déroulée à partir d'une bobine non représentée sur la figure. Des moyens d'entraînement, non plus représentés, entraînent la bande 200, selon la direction indiquée par la flèche. Un moyen de coupe, schématisé par le couteau rotatif 61 et le contrerouleau 610 découpe séquentiellement la bande 200 afin de former les ébauches destinées à devenir les emballages 2. L'actionnement du couteau rotatif 61 est commandé par l'unité de commande 75. Après découpe de la bande 200, les ébauches sont traitées de manière connue afin de constituer chacune un emballage 2. La première ligne de résistance préaffaiblie 20 a généralement déjà été confectionnée longitudinalement sur la bande 200.

**[0034]** Le dispositif décrit ci-dessus est ici complété d'un bras de pose 7 de technique connue utilisé ici pour la pose des coupons 3. Le bras de pose 7 comprend des moyens de support d'une première bobine 70 d'un ruban 71 sur lequel les coupons 3 adhèrent de manière temporaire, étant disposés les uns derrière les autres sur le ruban 71, légèrement espacés entre eux. Le bras de pose 7 comprend aussi des moyens de support d'une deuxième bobine 72 chargée d'enrouler le ruban 71 après que les coupons 3 en aient été détachés de manière connue à l'intérieur du bras de pose 7. Chaque coupon 3 détaché est ensuite amené, par des moyens pneumatiques ou autres sur un doigt de pose 73 placé à proximité immédiate de la portion de la bande 200 en mouvement précédant immédiatement le couteau rotatif 61, le doigt de pose 73 appliquant le coupon 3 sur ladite portion, de telle manière que la ligne de résistance préaffaiblie 31 du coupon soit placée en regard de la première ligne de résistance préaffaiblie existant sur la bande 200, par un calage latéral correct du doigt de pose 73 relativement à la largeur de la bande 200. Une surface d'appui plane 74 peut être prévue de l'autre côté de ladite portion afin d'offrir un appui stable lors de cette opération. Comme précédemment, le coupon 3 peut être autocollant ou alors des moyens de pose de colle semblables à ceux décrits plus haut peuvent être prévus pour faire adhérer le coupon 3 sur la bande 200. L'unité de commande 75, assure la synchronisation de l'action du doigt de pose 73 avec le couteau rotatif 61, de manière à ce que chaque coupon 3 soit posé correctement, respectivement que sa position de pose le long de la bande 200 corresponde à l'endroit correspondant à la face de l'emballage terminé sur laquelle il doit être posé.

**[0035]** Cet exemple d'un procédé de pose du coupon 3 est uniquement illustratif d'une manière d'appliquer le coupon 3 sur une bande 200 du produit destiné à constituer l'emballage. D'autres dispositifs de traitement d'une bande 200 sont connus, pouvant tous de manière générale être équipés d'un bras de pose 7, synchronisé

avec un moyen quelconque de la machine de manière à aligner les deux lignes de résistance préaffaiblie et positionner le coupon sur la bande.

**[0036]** Il est évidemment aussi possible d'équiper une installation de transfert de paquets emballés, comme représentée à la figure 8, d'un bras de pose 7 comme représenté à la figure 9, de même qu'il est aussi possible d'équiper l'installation de préparation d'un emballage à partir d'une bande, représentée à la figure 9, d'un distributeur 51 comme représenté à la figure 8.

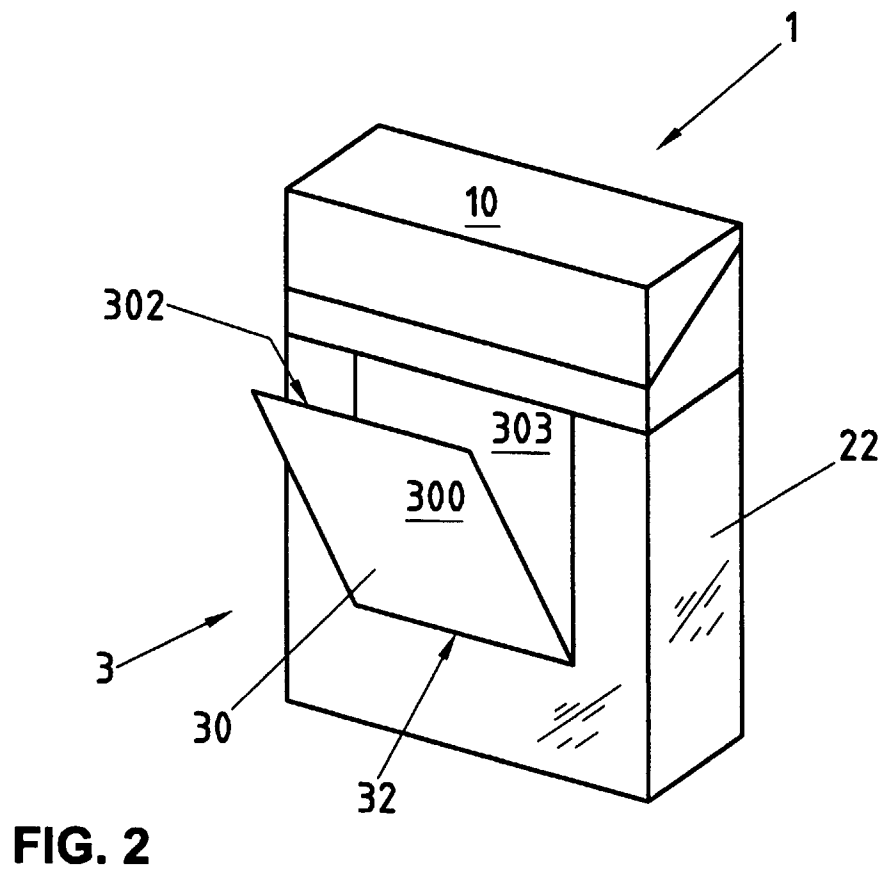
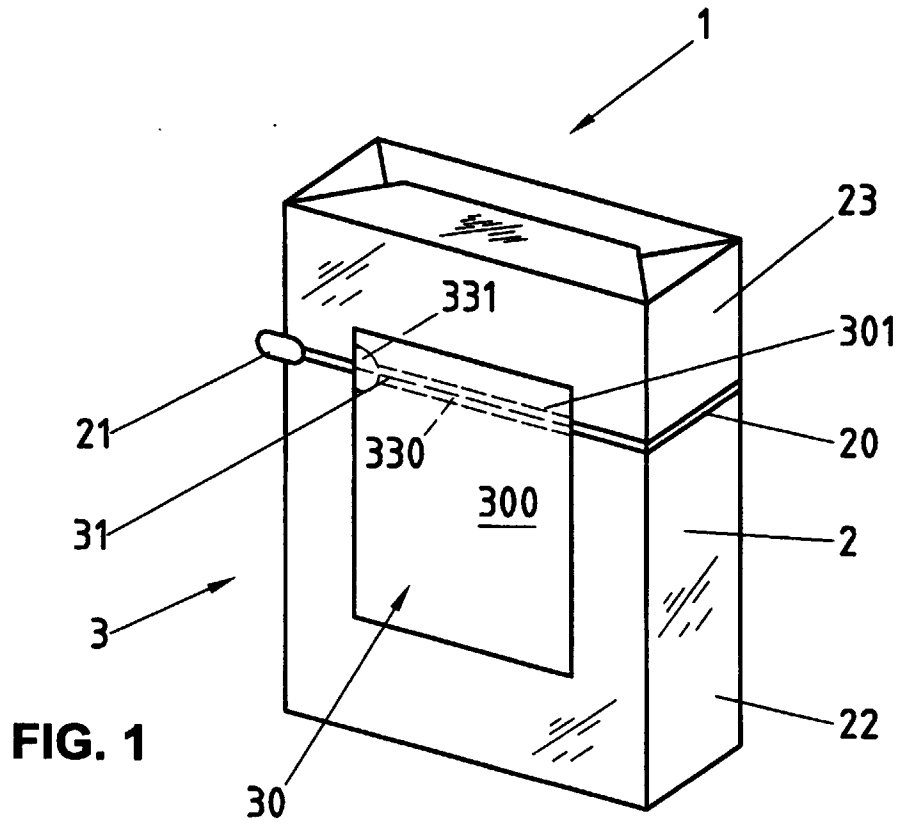
**[0037]** Des essais ont montré que pour une bonne ouverture simultanée de l'emballage et du coupon, il n'est pas absolument nécessaire que les deux lignes de résistance préaffaiblie, du coupon et de l'emballage, soient exactement superposées, une certaine tolérance de positionnement latéral de l'ordre de 1 mm étant admissible.

### Revendications

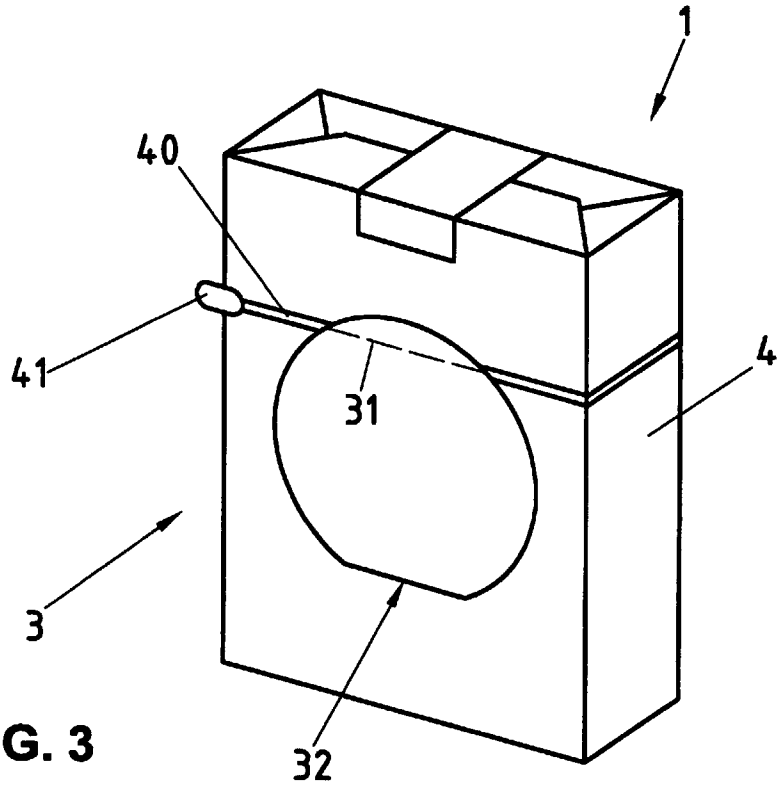
1. Emballage d'un paquet (1) ou d'un ou d'une pluralité d'objets, ledit emballage étant constitué notamment d'une feuille d'emballage extérieure (2,4) munie d'un moyen d'ouverture constitué notamment d'une première ligne d'ouverture (20,40) disposée sur au moins une face dudit emballage, caractérisé en ce qu'un coupon fermé (3) est fixé sur au moins une portion d'au moins une face externe de ladite feuille d'emballage extérieure, ledit coupon étant muni d'une deuxième ligne d'ouverture (31) disposée de manière à ce que l'ouverture de l'emballage provoque une ouverture simultanée du coupon
2. Emballage selon la revendication 1, caractérisé en ce que le coupon (3) est constitué d'au moins un feuillet replié le long d'au moins une ligne de pliage (32), la portion (320) dudit feuillet opposée à la ligne de pliage étant fermée, ladite deuxième ligne d'ouverture (31) étant disposée entre la ligne de pliage (32) et ladite portion opposée fermée (320), le coupon (3) étant fixé sur l'emballage de telle manière que ladite deuxième ligne d'ouverture (31) est disposée parallèlement et à proximité immédiate d'au moins une portion de ladite première ligne d'ouverture (20,40), ledit coupon comprenant une première portion (300) disposée entre la ligne de pliage (32) et la deuxième ligne d'ouverture (31) ainsi qu'une deuxième portion (301) disposée entre la deuxième ligne d'ouverture (31) et ladite portion opposée fermée (320), ladite première portion (300) du coupon étant fixée à une première portion (22) de l'emballage alors que ladite deuxième portion (301) du coupon est fixée à une deuxième portion (23) de l'emballage.
3. Emballage selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la première ligne d'ouverture est constituée d'une bande d'arrachage (20,40).
4. Emballage selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la première ligne d'ouverture est constituée d'une première ligne de résistance mécanique affaiblie ainsi que d'un fil d'arrachage superposé à ladite ligne d'ouverture et disposé sur la face interne de ladite feuille d'emballage extérieure.
5. Emballage selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la deuxième ligne d'ouverture (31) est constituée d'une deuxième ligne de résistance mécanique affaiblie.
6. Emballage selon l'une des revendications 4 ou 5, caractérisé en ce que la première et/ou la deuxième ligne de résistance affaiblie est constituée d'une ligne perforée.
7. Emballage selon l'une des revendications 4 ou 5, caractérisé en ce que la première et/ou la deuxième ligne de résistance affaiblie est constituée d'une ligne d'épaisseur diminuée.
8. Emballage selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'au moins une portion (300,301) du coupon 3 est fixée sur une face latérale de l'emballage.
9. Emballage selon la revendication 8, caractérisé en ce qu'une portion (300,301) du coupon (3) est fixée sur une face de bout de l'emballage.
10. Emballage selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que le coupon (3) comprend un encart intérieur (34) pouvant être déplié après ouverture du coupon, respectivement de l'emballage.
11. Emballage selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le coupon (3) comprend un encart intérieur détachable (35).
12. Emballage selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'au moins la portion (331) de la face du coupon (3) appliquée contre l'emballage (2,4), comprenant l'extrémité de la deuxième ligne d'ouverture (31) sur laquelle l'ouverture du coupon sera amorcée, est encollée sur ledit emballage.
13. Procédé de réalisation d'un emballage selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'en un endroit d'une machine (5) où les paquets (1) emballés circulent selon une direction déterminée, un détecteur (53) de position d'un paquet indique à un moyen d'application d'un coupon (51, 7),

disposé en regard du paquet sur lequel le coupon (3) est à appliquer, d'appliquer ledit coupon sur ledit paquet emballé.

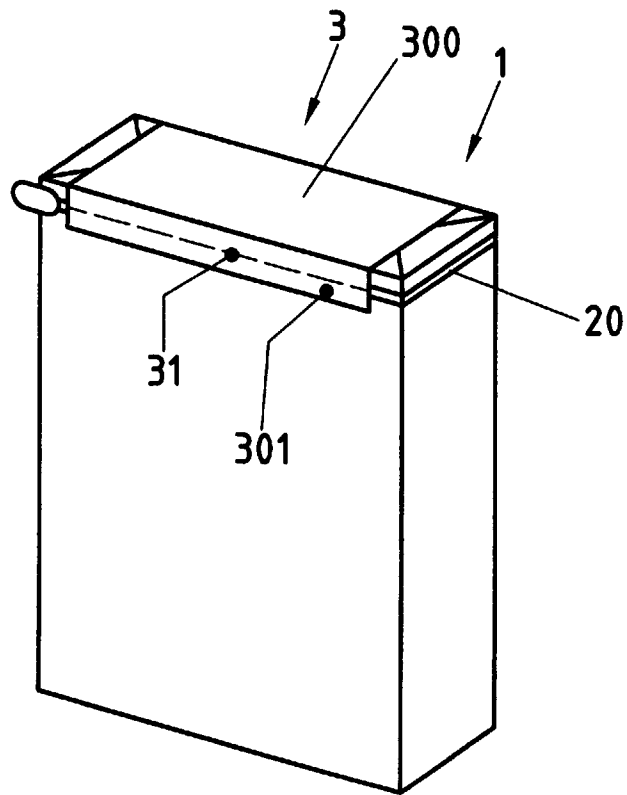
14. Procédé de réalisation d'un emballage selon l'une des revendications 1 à 12, caractérisé en ce que sur une machine de préparation d'emballage (6) sur laquelle une bande (200) du matériau destiné à constituer ledit emballage circule selon une direction déterminée, un moyen d'application d'un coupon (51,7) applique séquentiellement un coupon (3) sur une portion correspondante de ladite bande (200), ladite application étant commandée par une unité de commande (75) apte à synchroniser l'application du coupon (3) avec un moyen quelconque de la machine de préparation d'emballage (6). 5  
10  
15
15. Procédé selon l'une des revendications 13 ou 14, caractérisé en ce que le moyen d'application d'un coupon est un distributeur (51) de coupons. 20
16. Procédé selon l'une des revendications 13 ou 14, caractérisé en ce que le moyen d'application d'un coupon est un bras de pose (7) portant une bande support (71) sur laquelle les coupons (3) sont fixés successivement de manière non permanente, ledit bras de pose étant muni de moyens de détachage du coupon de ladite bande support et d'application dudit coupon 25  
30
17. Procédé selon l'une des revendications 15 ou 16, caractérisé en ce qu'un applicateur de colle (55) applique un ou plusieurs points, une ou plusieurs lignes ou une surface de colle sur l'emballage avant l'application du coupon (3) sur ledit emballage ou ladite bande (200). 35
18. Cartouche emballant une pluralité de paquets de produits de l'industrie du tabac munie d'un emballage selon l'une des revendications 1 à 12. 40
19. Paquet de produits de l'industrie du tabac muni d'un emballage selon l'une des revendications 1 à 12.
20. Emballage selon l'une des revendications 1 à 12, caractérisé en ce qu'il est destiné à emballer un ou plusieurs paquets ou produits de l'industrie alimentaire. 45  
50  
55



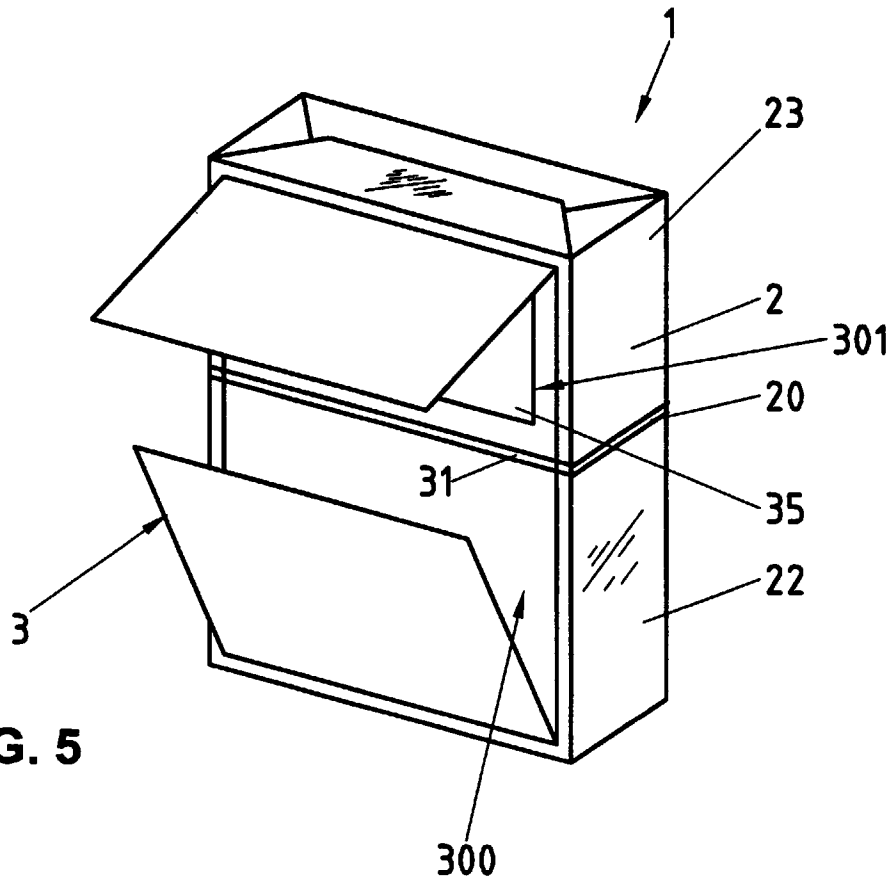


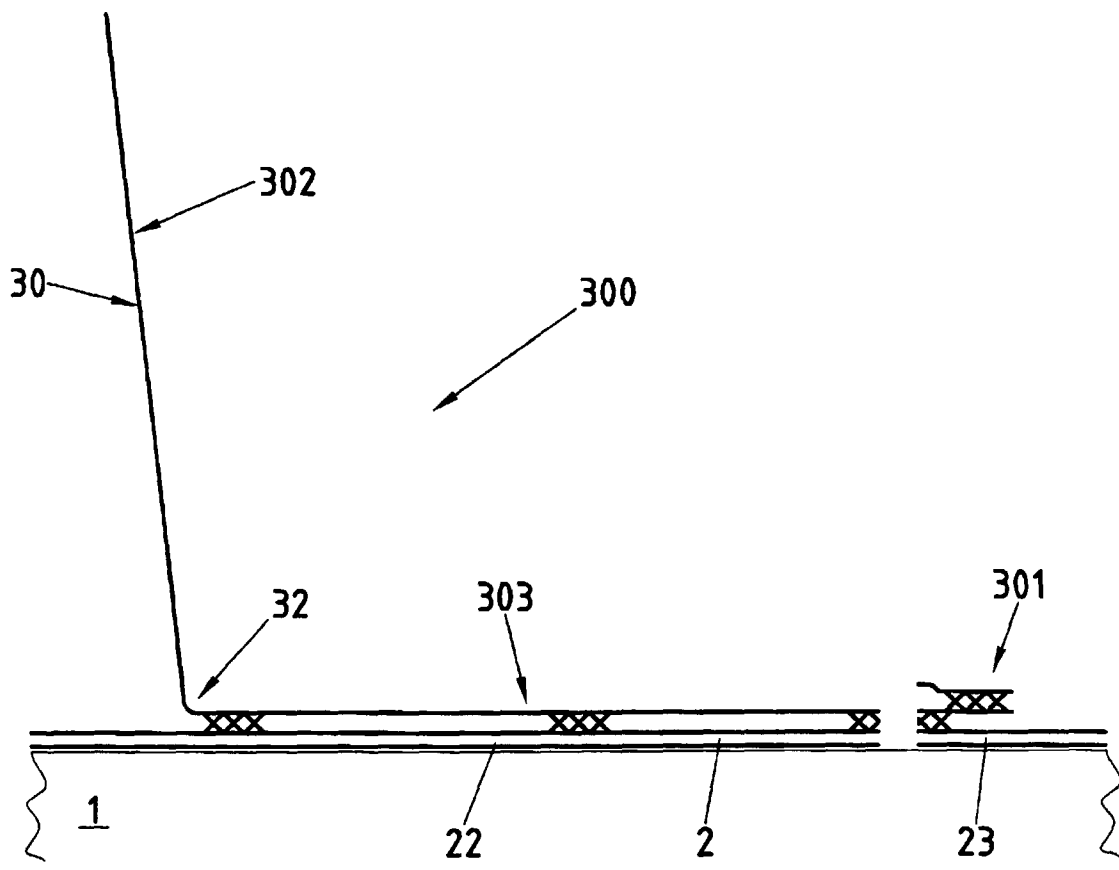
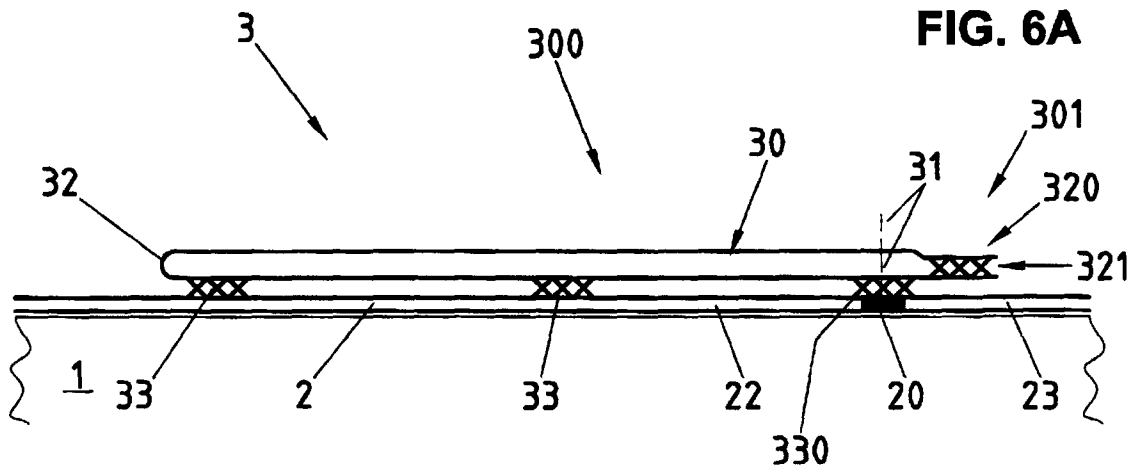


**FIG. 3**



**FIG. 4**





**FIG. 6B**

FIG. 7A

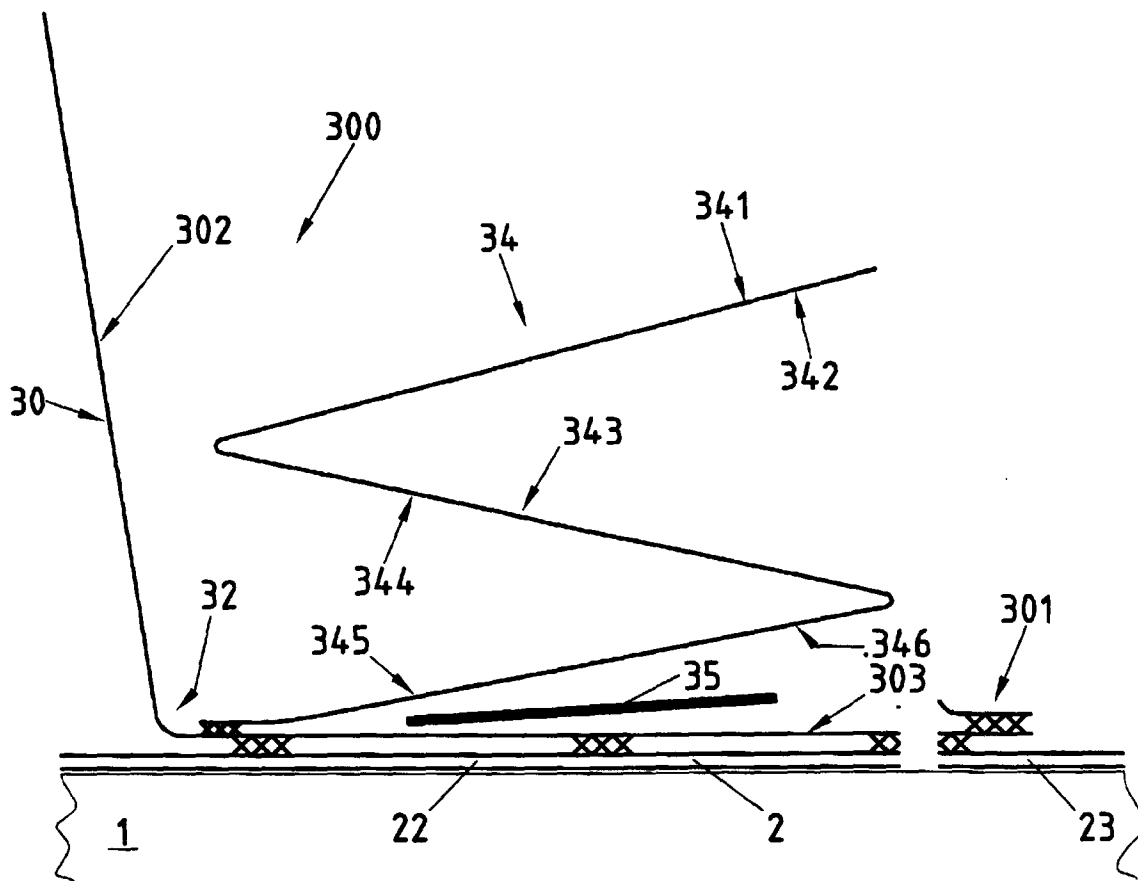
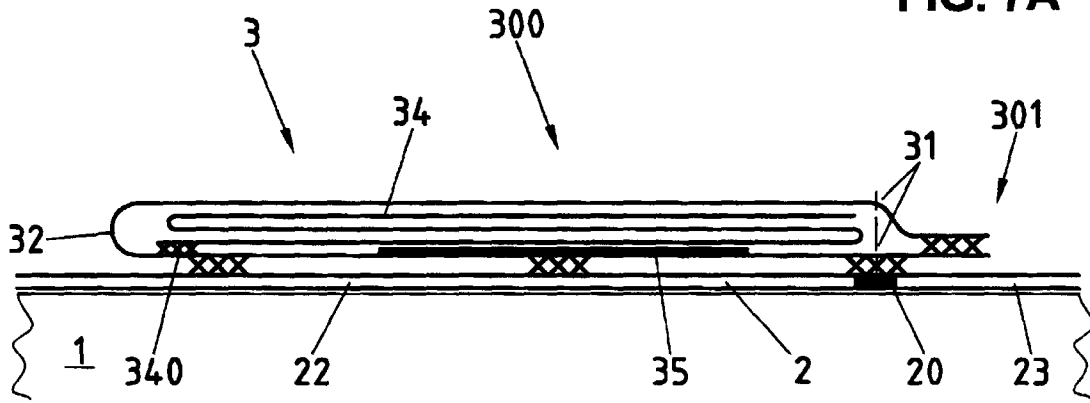


FIG. 7B

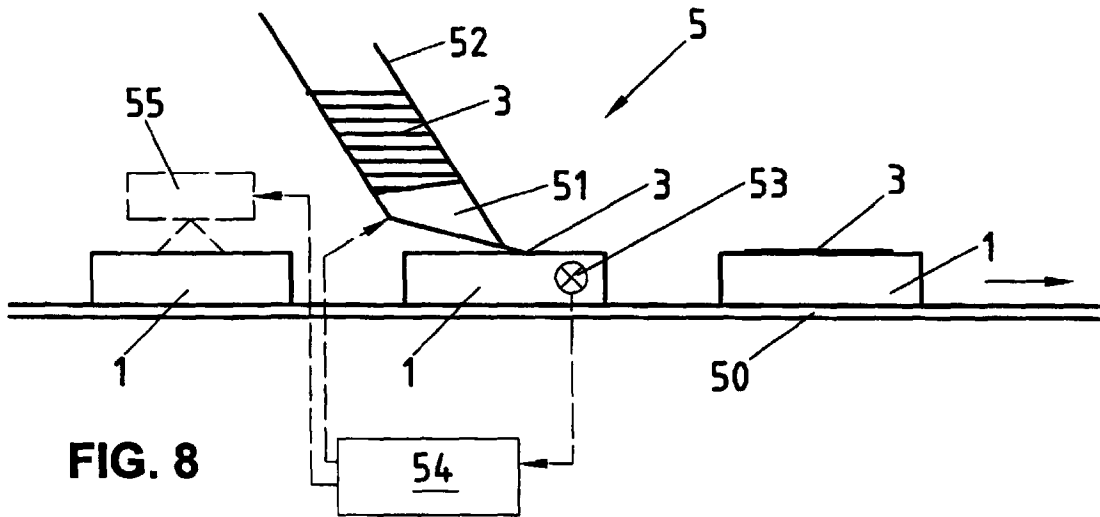


FIG. 8

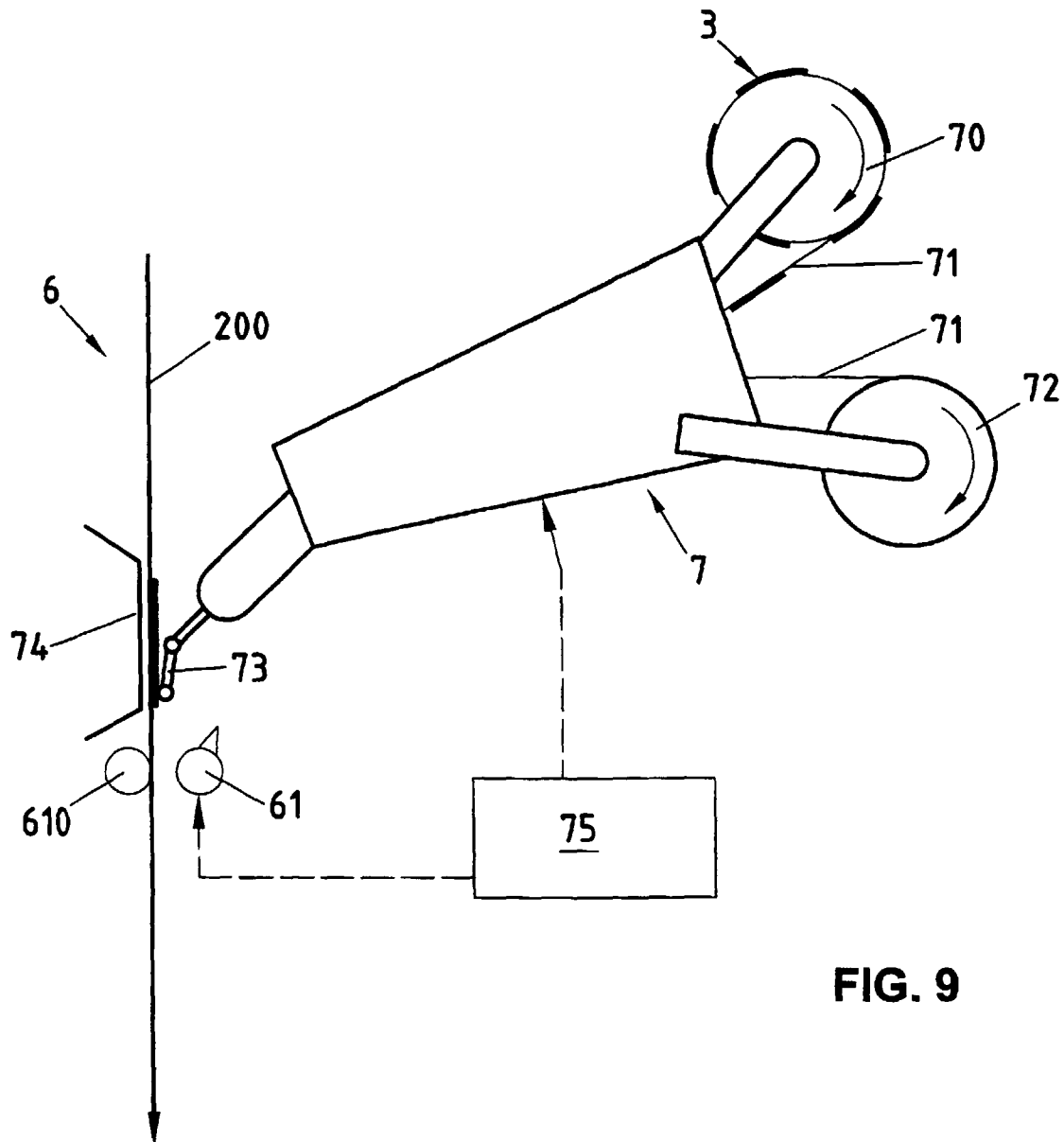


FIG. 9



Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 98 81 0491

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
D,A	EP 0 803 450 A (Focke & Co) 29 octobre 1997 ---	1	B65D85/10
D,A	US 5 035 935 A (THOMAS DAVID A ET AL) 30 juillet 1991 -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
BERLIN		2 novembre 1998	Spettel, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03/82 (P04/C02)